

# JOURNÉE INTERNATIONALE DE LUTTE CONTRE LES VIOLENCES FAITES AUX FEMMES

LE MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION NATIONALE,  
DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR ET DE LA RECHERCHE AGIT

DOSSIER DE PRESSE  
MARDI 25 NOVEMBRE 2014



## **Le ministère de l'Éducation nationale, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche mobilisé contre les comportements sexistes et les violences et pour la promotion de l'égalité entre les sexes**

Le 25 novembre est la journée internationale de lutte contre les violences faites aux femmes. Cette journée est depuis 2012 l'occasion d'une mobilisation du gouvernement tout entier pour faire reculer ces violences, quelles que soient leurs formes : comportements sexistes, harcèlement et violences sexuelles.

Parce qu'ils sont le lieu de l'excellence, de la production et de la transmission du savoir ; les établissements d'enseignement supérieur et de recherche ont une responsabilité dans l'amélioration de la connaissance par notre société de ces phénomènes.

Ces comportements et ces violences, l'École et les établissements d'enseignement supérieur eux-mêmes n'en sont malheureusement pas préservés.

L'ensemble de la communauté éducative a un rôle essentiel à jouer pour les combattre et les prévenir et le ministère se dote des outils pour le faire.

Au delà, parce que l'École de la République est aussi le lieu de l'apprentissage du vivre ensemble, il est de la responsabilité du système éducatif de favoriser la réflexion des jeunes au cours de leur scolarité sur la place des femmes et des hommes dans la société, sur les représentations stéréotypées, sur le respect mutuel, et plus largement sur l'égalité.

C'est la mission que la loi a confiée à l'institution scolaire et l'objectif du plan d'action pour l'égalité entre les filles et les garçons à l'École annoncé le 30 juin dernier. Ce plan se met en œuvre en associant enseignants, parents et toute la communauté éducative pour permettre aux élèves d'aller au bout de leurs potentialités et ambitions.

## Table des matières

<b>Prévenir et lutter contre les comportements sexistes et les violences</b>	<b>3</b>
Mesurer les comportements sexistes et les violences à caractère sexuel pour mieux agir : le ministère de la Recherche y contribue	6
Agir pour prévenir les comportements sexistes et lutter contre les violences à caractère sexuel dès l'école	6
Une vaste mobilisation pour lutter contre le harcèlement	6
Des outils nouveaux pour accompagner la communauté éducative : le guide « Comportements sexistes et violences sexuelles : prévenir, repérer, agir »	8
Assurer une information sur les violences commises au sein du couple	8
Agir pour prévenir et lutter contre les comportements sexistes et les violences à caractère sexuel dans l'Enseignement supérieur et la Recherche	8
Renforcement de la lutte contre le harcèlement sexuel	8
Prévenir les comportements sexistes et discriminatoires	9
Apporter une aide aux étudiantes victimes de violences	9
<b>Installer durablement une culture de l'égalité entre filles et garçons à l'école</b>	<b>10</b>
Former et accompagner les professionnels de l'éducation à promouvoir l'égalité	10
Égalité filles-garçons à l'école : priorité du plan national de formation continue	10
L'égalité filles-garçons est inscrite dans le tronc commun de la formation initiale	11
Un site internet dédié, ouvert à tous et transparent sur les enjeux et les outils	11
Cinq rubriques pour mieux comprendre et agir pour l'égalité	11
Une grande variété de ressources	12
Une mise en œuvre qui permet d'ouvrir le dialogue avec les parents d'élèves	12
Dans les écoles maternelles et élémentaires	12
Dans les collèges et les lycées	12
Des outils suivis dans le temps et évalués	13
Une mobilisation dans toutes les académies	13
Une évaluation en continu	13

# LUTTE CONTRE LES VIOLENCES FAITES AUX FEMMES

Le ministère de l'Éducation nationale, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche pleinement mobilisé



## Prendre la mesure des violences à caractère sexuel à l'école pour mieux agir



## Agir pour prévenir les violences à caractère sexuel dans l'Éducation nationale

### Prévention et lutte contre le harcèlement sexuel



Un site internet pour sensibiliser les élèves, les parents, les professionnels : [agircontreleharcelementalecole.gouv.fr](http://agircontreleharcelementalecole.gouv.fr)



Un numéro vert : 0 808 807 010



Une formation assurée aux personnels et aux élèves médiateurs

### Des outils de lutte contre les violences à caractère sexuel



Un guide pédagogique *Comportements sexistes et violences sexuelles : prévenir, repérer, agir* en ligne sur [eduscol.education.fr](http://eduscol.education.fr)



Des séances pédagogiques de prévention des violences à caractère sexuel conduites au collège et au lycée



Une information distribuée dans tous les établissements scolaires sur les violences conjugales et les mutilations sexuelles féminines

## Dans l'Enseignement supérieur et la Recherche

### Prévention des comportements discriminatoires, lutte contre le harcèlement sexuel



Garantir l'impartialité des sections disciplinaires : le décret d'application de la loi pour l'Égalité réelle entre les femmes et les hommes en cours de publication



Publication et diffusion du guide *Harcèlement sexuel : s'informer et se défendre* du collectif Clashes



Refus de financement par les universités des projets étudiants qui véhiculent des représentations et pratiques discriminatoires

### Une aide apportée aux étudiantes victimes de violences



Signature d'une convention relative à l'hébergement d'urgence des étudiant-e-s victimes de violences :

- les Crous examinent en priorité cette demande,
- proposent le cas échéant des aides financières,
- orientent vers les acteurs chargés du soutien psychologique et de la protection des victimes

# Prévenir et lutter contre les comportements sexistes et les violences

## Mesurer les comportements sexistes et les violences à caractère sexuel pour mieux agir : le ministère de la Recherche y contribue

Le ministère soutient l'équipe de l'Institut national de démographie (INED) qui s'est engagée dans l'actualisation et l'approfondissement de notre connaissance statistique sur le sujet des violences faites aux femmes en procédant à une nouvelle enquête nationale représentative sur les violences subies (dite enquête VIRAGE).

Les résultats de cette enquête constitueront des outils pour évaluer et améliorer les politiques publiques de lutte contre les violences et, en particulier, pour adapter l'accompagnement des victimes selon le sexe et le contexte de survenue des violences. Cette enquête quantitative de grande envergure concernera 25 000 personnes âgées de 20 à 69 ans.

À l'occasion du 25 novembre 2014, le ministère de l'Éducation nationale, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche accroît sa part de financement à l'enquête VIRAGE de 400 000 €. Cet investissement permettra d'élargir le champ des investigations et aura un impact important sur la qualité scientifique des résultats produits, ainsi que sur le positionnement de la recherche française dans la recherche internationale.

## Agir pour prévenir les comportements sexistes et lutter contre les violences à caractère sexuel dès l'école

### Une vaste mobilisation pour lutter contre le harcèlement

Depuis novembre 2013, le ministère a développé, sous la coordination de la mission ministérielle de prévention et de lutte contre les violences en

### Focus - Des études régulières sur les violences dans les établissements scolaires

Le ministère publie régulièrement des études sur les violences en milieu scolaire qui permettent de mieux mesurer les phénomènes de violence et les spécificités des violences subies par les filles.

Les résultats de la deuxième enquête de victimation et de climat scolaire (DEPP, novembre 2013) montrent que :

- les violences à caractère sexuel touchent plus souvent les filles : en moyenne, 7,5% des filles déclarent avoir été victimes de voyeurisme, d'une caresse forcée, ou d'un baiser forcé, contre 5% des garçons. Les filles déclarent plus souvent des attouchements sexuels. Concernant le voyeurisme, la différence garçon/fille est moins tranchée ;
- le développement de la cyber-violence accentue ces violences à caractère sexuel (en 2013, 13% des élèves ont été insultés via internet ou le téléphone portable). Ce mode de diffusion des insultes (vidéos ou photos envoyées à l'élève concerné(e) ou à un groupe d'élèves au sein de la classe) touche davantage les filles : 17% contre 11% des garçons.

L'enquête DEPP sur les actes de violences en lycées professionnels (DEPP, novembre 2014) confirme cette différenciation dans la nature des violences subies :

- les actes commis par les garçons envers les filles ont un caractère sexiste dans 37% des cas ; à l'inverse, les violences commises par les filles ont très rarement un caractère sexiste.

milieu scolaire, une politique publique structurée autour de plusieurs axes : sensibiliser, prévenir, former et prendre en charge.

A l'intention des élèves, des parents et des professionnels, un site Internet, centre de ressources, « Agir contre le harcèlement à l'École » et une page Facebook permettent de diffuser toutes les informations et les outils utiles : [www.agircontreleharcelementalecole.gouv.fr](http://www.agircontreleharcelementalecole.gouv.fr)

De nombreux outils ainsi qu'un numéro vert, le 0808807010, ont été créés pour les équipes éducatives.

Le guide sur les cyber-violences et plusieurs outils réalisés par les académies et les partenaires de l'École permettent également de travailler sur le cyber-harcèlement à caractère sexiste et sexuel, diffusion de vidéos intimes, etc.

Le prix « Mobilisons-nous contre le harcèlement » permet aux élèves et aux équipes pédagogiques de devenir acteurs de la prévention : 823 vidéos et affiches ont été réalisées en 2013-

2014. Pour 2015/2016, un prix spécial sera décerné sur le harcèlement à caractère sexiste et sexuel pour les lycéens, en partenariat avec la secrétaire d'État aux droits des femmes.

Enfin, des actions de formations ont été mises en place à l'attention des personnels mais aussi des élèves pour en faire des acteurs de la prévention.

Un protocole de traitement des situations de harcèlement et des fiches conseils sont là pour aider les écoles et les établissements à prendre en charge les situations de harcèlement. Les parents, les écoles et les établissements peuvent également faire appel aux référents « harcèlement » qui ont une fonction de conseil.

**Des outils nouveaux pour accompagner la communauté éducative : le guide « Comportements sexistes et violences sexuelles : prévenir, repérer, agir »**

À l'occasion de la journée internationale de lutte contre les violences faites aux femmes, le ministère met en ligne sur le site [eduscol.education.fr](http://eduscol.education.fr) le Guide 2014 « Comportements sexistes et violences sexuelles : prévenir, repérer, agir ». Ce guide est établi avec le concours du ministère chargé des droits des femmes.

Ce guide, notamment à destination des personnels de direction et des équipes éducatives des collèges et lycées, a pour objectif de les sensibiliser à la problématique des violences à caractère sexiste et sexuel, y compris sur la question des mariages forcés, des mutilations sexuelles et du risque prostitutionnel chez les adolescents.

Au-delà des rappels réglementaires et législatifs, ce document a pour finalité de guider l'ensemble de la communauté éducative dans la prévention, le repérage et la prise en charge de ces phénomènes en milieu scolaire. Tous les acteurs de l'École sont concernés par cet enjeu prioritaire : le guide ressources propose des éléments de définition, des rappels de nature juridique et des pistes d'actions pour aider les acteurs au quotidien. Il est complété par des références bibliographiques et des adresses utiles.

Le ministère assurera par ailleurs la diffusion auprès de tous les établissements scolaires d'un dépliant sur les mutilations sexuelles féminines, réalisé par le ministère chargé des droits des femmes.

### **Assurer une information sur les violences commises au sein du couple**

Le ministère assurera la diffusion auprès de tous les établissements scolaires d'une affiche sur les violences conjugales (plus de 66 000 affiches) et d'un dépliant d'information, réalisé par le ministère chargé des droits des femmes, sur les violences conjugales.

## **Agir pour prévenir et lutter contre les comportements sexistes et les violences à caractère sexuel dans l'Enseignement supérieur et la Recherche**

### **Renforcement de la lutte contre le harcèlement sexuel**

#### **La mise en œuvre de la loi du 4 août 2014 pour l'égalité réelle entre les femmes et les hommes : garantir l'impartialité des sections disciplinaires**

Afin de garantir en toutes circonstances l'impartialité du jugement, notamment dans le cas des poursuites disciplinaires pour faits de harcèlement sexuel, la loi du 4 août 2014 permet désormais la récusation d'un-e membre du Conseil National de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche (CNESER) dans sa formation disciplinaire, ainsi que celle d'un-e membre des sections disciplinaires des établissements. Elle permet également le renvoi des poursuites d'une section disciplinaire d'établissement à une autre.

Le projet de décret d'application a été examiné par le CNESER le 24 novembre. Il sera publié avant le 31 décembre.

#### **Diffusion du Guide « Harcèlement sexuel : guide pratique pour s'informer et se défendre » de l'association CLASCHES**

Pour libérer la parole et permettre une protection plus rapide des victimes, le ministère assure la publication et la diffusion vers les présidents d'établissements publics d'enseignement supérieur et de recherche et d'établissements publics à caractère scientifique et technologique du guide « Harcèlement sexuel : guide pratique pour s'informer et se défendre » préparé par le Collectif de lutte antisexiste contre le harcèlement sexuel dans l'enseignement supérieur (CLASCHES). Une version électronique du guide est disponible en ligne sur le site du CLASCHES.

Un travail d'identification et de promotion des meilleurs dispositifs d'orientation, d'écoute et d'intervention auprès des victimes de violences sexistes et sexuelles dans les Établissements d'enseignement supérieur est actuellement en cours.

### Quelques exemples de bonnes pratiques

- Université de Lille 1, cellule de prévention et de conseils contre le harcèlement sexuel et moral
- Université de Lille 3, cellule de veille et d'information sur le harcèlement sexuel (CeVIHS)
- Université de Bordeaux Montaigne, cellule de veille sur le harcèlement sexuel et les violences
- CNRS, une première journée nationale de formation au traitement du harcèlement sexuel est organisée le 26 novembre 2014. Elle sera filmée et mise en ligne et sera suivie de demi-journées régionales.

### Prévenir les comportements sexistes et discriminatoires

Par circulaire relative au «développement de la vie associative et des initiatives étudiantes», adressée aux rectrices et recteurs d'académie, aux vice-recteurs/rectrices, aux présidentes et président d'université, il sera désormais demandé à la commission Fonds de solidarité et développement des initiatives étudiantes (FS-DIE), qui participe à la sélection des dossiers de financement des associations étudiantes, de veiller systématiquement dans son instruction des dossiers à ce que les événements et projets soutenus ne méconnaissent pas les dispositions législatives et réglementaires, pénales, réprimant les différentes formes de discriminations (sexisme, racisme, homophobie...).

### Apporter une aide aux étudiantes victimes de violences

Une convention entre le ministère de l'Éducation nationale, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche, le ministère des Affaires sociales, de la Santé et des Droits des femmes et le Centre national des œuvres universitaires (CNOUS) relative à l'hébergement d'urgence des étudiant-e-s victimes de violences est conclue, mardi 25 novembre 2014.

Prévue par le 1<sup>er</sup> comité interministériel aux droits des femmes et à l'égalité entre les femmes et les hommes du 30 novembre 2012, la convention formalise l'implication du réseau des Centres régionaux des œuvres universitaires et scolaires (CROUS) dans la prévention et la lutte contre les violences, afin de garantir à toutes les victimes un accès égal à l'information, à l'accompagnement et au soutien, et à augmenter la rapidité des procédures.

Les CROUS s'engagent notamment à :

- considérer comme prioritaires toutes les demandes de logement en urgence, notamment celles concernant des étudiant-e-s bénéficiaires ou ayant bénéficié d'une ordonnance de protection, conformément à l'article 20 de la loi du 9 juillet 2010 ;
- leur proposer des aides financières, le cas échéant ;
- les orienter vers les partenaires adéquats, notamment en matière de soutien psychologique et de protection des victimes.

Les étudiant-e-s victimes de violences peuvent être contraint-e-s à changer de région. Dans ces situations, le partenariat devient interrégional, notamment entre les services sociaux des CROUS, avec la demande d'accès à un logement en urgence.



# Installer durablement une culture de l'égalité entre filles et garçons à l'école

## Former et accompagner les professionnels de l'éducation à promouvoir l'égalité

Bien des études montrent qu'involontairement, les enseignants n'attendent pas – et n'obtiennent pas – des filles et des garçons les mêmes prérequis et les mêmes performances. Nombre d'enquêtes les disent insuffisamment outillés pour éviter de reproduire inconsciemment des stéréotypes qui influencent pourtant significativement la réussite des élèves. Une formation (initiale et continue) des personnels de l'Éducation nationale et un véritable accompagnement en la matière s'imposent.

## Égalité filles-garçons à l'école : priorité du plan national de formation continue

Un premier séminaire national rassemblant des délégations issues de toutes les académies réunira du 26 au 28 novembre à l'ESEN de Poitiers les cadres de l'Éducation nationale (chefs d'éta-

blissements, IEN et IA-IPR) pour procéder à une première formation qui sera ensuite déclinée académie par académie.

D'ores et déjà depuis septembre 2014, la plupart des académies ont prévu de telles formations à l'égalité filles-garçons dans leur plan de charge (20 académies dans le premier degré ; 24 dans le second).

Dans chaque académie, des animations pédagogiques de circonscription seront assurées sur ce sujet par les inspecteurs (IEN) auprès des enseignants du premier degré.

Un parcours magistère de 3 heures sur l'égalité entre les filles et les garçons est ouvert dès le mois de décembre, pour tous les enseignants des premier et second degrés. Dans le 1er degré, ce parcours sera proposé dans le cadre des 18 heures obligatoires de formation fixées dans les obligations de service des enseignants (dont 9 heures sont réservées aux modules magistère).

### L'égalité filles-garçons est inscrite dans le tronc commun de la formation initiale (ESPE)

25 000 étudiants y auront ainsi accès chaque année. Pour en favoriser la réalisation, le ministère mettra à disposition des ESPE un module national de formation à l'égalité.

### Un site internet dédié, ouvert à tous et transparent sur les enjeux et les outils

Un site internet intitulé «Outils pour l'égalité entre les filles et les garçons à l'école» est ouvert à l'adresse [reseau-canope.fr/outils-egalite-filles-garcons](http://reseau-canope.fr/outils-egalite-filles-garcons), mardi 25 novembre 2014. Réalisé par Canopé, l'opérateur de création et d'accompagnement pédagogiques du ministère, il a été conçu pour s'adresser à tous les publics :

- les enseignants y trouvent des pistes et des outils pédagogiques rénovés et simplifiés pour leur permettre de développer, en classe, des séquences pédagogiques enrichies (histoire, géographie, éducation civique, éducation physique et sportive...);
- les parents peuvent s'informer et comprendre les fondements et enjeux de l'égalité en termes de réussite scolaire de leur enfant. Tous les outils déployés y sont accessibles. Les parents peuvent voir comment ils sont associés à la démarche ;
- les personnels de direction et les cadres sont invités à inscrire la démarche dans les projets d'école et d'établissement, de manière à présenter à tous les acteurs de la communauté éducative les conditions de mise en œuvre des outils pour l'égalité entre les filles et les garçons à l'échelle de l'école et de l'établissement.

### Cinq rubriques pour mieux comprendre et agir pour l'égalité

- La rubrique «Fondements et enjeux» rappelle les textes législatifs et réglementaires qui fondent la mission de l'institution scolaire en matière de promotion de la mixité et de l'égalité entre les filles et les garçons à l'école, ses grands enjeux et les leviers mobilisables, notamment l'accompagnement des choix d'orientation. Elle dresse un état des lieux des parcours scolaires différenciés des filles et des garçons, en éclaire les causes. Elle rappelle que la politique de l'égalité doit bénéficier aux filles comme aux garçons, en favorisant le respect mutuel entre les élèves, en les aidant à dépasser les jugements de valeurs qu'ils intériorisent et à leur donner confiance en eux pour exprimer pleinement à l'École, et plus tard dans la vie professionnelle, leurs potentialités.
- La rubrique «Agir dans la classe» propose aux enseignants des ressources pédagogiques et des pistes d'action éducative qui leur permettront, dans l'ensemble des disciplines et de manière transversale, de transmettre les valeurs de respect mutuel entre les élèves, et de les faire réfléchir à la place respective des femmes et des hommes dans la société et sur les situations qui portent atteinte à l'égalité de traitement entre les filles et les garçons. Cette rubrique offre également des éclairages sur l'importance de la posture professionnelle des enseignants qui, au quotidien, doivent porter une plus grande attention aux situations d'inégalités et créer les conditions d'apprentissage propices à une plus grande égalité entre filles et garçons.
- La rubrique «Agir dans l'école, en lien avec les parents et les partenaires» propose des ressources qui permettent de favoriser l'émergence d'un dialogue de qualité avec les parents sur la question de l'égalité entre les filles et les garçons à l'École, dans les instances des écoles et des établissements dans lesquelles ils sont représentés. Elle présente les coopérations qui peuvent être nouées avec les autres partenaires, dans la perspective de créer une réelle cohérence éducative.

Des sélections des ressources du site sont rassemblées dans deux rubriques :

- la rubrique «La mallette pédagogique» à destination des enseignants. Elle propose des pistes et outils pédagogiques pour le travail quotidien avec les élèves ;
- la rubrique «Les essentiels» permet à tout un chacun de prendre connaissance des enjeux et des outils de la démarche, en quelques clics.

### Une grande variété de ressources

Outre les données factuelles (statistiques, textes juridiques) et les rapports publics pertinents, les contenus sont de plusieurs natures :

- apports issus de la recherche : interviews et écrits d'universitaires faisant autorité sur les questions liées à la problématique de l'égalité filles-garçons ;
- ressources produites dans les académies par les missions académiques chargées de l'égalité, les services académiques d'information et d'orientation (SAIO), ou les délégations régionales de l'ONISEP (DRONISEP) ;
- outils d'analyse des situations, dans la classe et dans l'école, pouvant créer des inégalités entre les filles et les garçons (utilisation de l'espace, posture professionnelle). Une partie de ces outils est adaptée des travaux menés par les équipes pédagogiques dans le cadre de l'expérimentation de l'ABCD de l'égalité ;
- pistes pédagogiques à mettre en œuvre dans le cadre des programmes existants ; ces pistes ne sont pas des séances «clés en mains». Elles apportent des références et des suggestions aux enseignants à qui il revient de construire les séquences en classe.

Les contenus présents sur le site ont été validés par le comité éditorial composé de deux

inspecteurs généraux, de la Direction générale de l'enseignement scolaire, d'un expert chargé de mission académique pour l'égalité et le réseau de création et d'accompagnement pédagogiques Canopé. Le rapport de l'Inspection générale de l'éducation nationale de juin 2014 a guidé l'architecture et les ressources du site. Ce site a vocation à être enrichi, à mesure que le plan d'action, et notamment sa déclinaison dans les académies, se met en œuvre. Le comité éditorial sera maintenu dans cette perspective.

### Une mise en œuvre qui permet d'ouvrir le dialogue avec les parents d'élèves

Dans la logique du renforcement du dialogue entre l'École et les parents, la mise en œuvre des actions pour l'égalité entre filles et les garçons à l'École fera l'objet d'une information complète aisément accessible et régulière pour les parents.

#### Dans les écoles maternelles et élémentaires

Afin d'informer les parents et de les impliquer dans les projets éducatifs liés à l'égalité entre les filles et les garçons, les écoles maternelles et élémentaires sont invitées à inscrire l'égalité entre les filles et les garçons dans leurs projets d'école. Les parents pourront s'exprimer au travers de leurs représentants au Conseil d'école.

#### Dans les collèges et les lycées

Les actions pour l'égalité entre les filles et les garçons seront inscrites dans les projets d'établissement, adoptés en Conseil d'administration (CA).

### Des outils suivis dans le temps et évalués

#### Une mobilisation dans toutes les académies

Une circulaire aux recteurs formalisera la mobilisation pour le plan égalité filles-garçons dans toutes les académies, à l'issue du séminaire. Elle précisera notamment les modalités de l'animation locale pour assurer le suivi de la mise en œuvre des actions.

#### Une évaluation en continu

Ces outils pour l'égalité entre les filles et les garçons à l'École ont été établis en regard des conclusions du rapport d'évaluation conduit par l'Inspection générale de l'éducation nationale sur le programme ABCD de l'égalité.

Ils feront l'objet d'une évaluation. Le Conseil national d'évaluation du système scolaire a prévu, dans son programme d'activité, d'examiner la question des inégalités entre filles et garçons à l'École en 2016.

Par ailleurs, la ministre de l'Éducation nationale, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche proposera à la présidente du Haut conseil à l'égalité entre les femmes et les hommes d'apporter son concours à cette évaluation.

## Où en sommes nous ?

Janvier 2014

Lancement de l'expérimentation  
«ABCD de l'égalité» dans 247 écoles

Juin 2014

Annonce du plan d'action pour l'égalité  
entre les filles et les garçons à l'école

Novembre 2014

Présentation des outils pour l'égalité  
entre les filles et les garçons à l'école

## Former et accompagner les personnels enseignants

### Former les enseignants

#### L'égalité filles-garçons généralisée en formation initiale

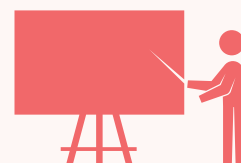
- 25 000 étudiants concernés chaque année
- Inscription de l'égalité filles-garçons au tronc commun des ESPE
- Un module pédagogique national à l'égalité mis à disposition des ESPE

#### L'égalité filles-garçons en formation continue

- Un parcours maître de 3 heures sur l'égalité filles-garçons ouvert à tous les enseignants
- Dans le premier degré, le parcours s'intègre dans le cadre des 18 heures de formation obligatoires des enseignants

### Former les cadres

Chefs d'établissements, inspecteurs de l'éducation nationale, inspecteurs académiques, inspecteurs pédagogiques régionaux **bénéficieront d'un module dans le cadre de leur formation initiale**



## Outils pédagogiques et démarche transparente

### Un site ouvert à tous

Réalisé par Canopé, l'opérateur de création et d'accompagnement pédagogiques du ministère, le site *Outils pour l'égalité entre les filles et les garçons à l'école* est ouvert à tous.

Le site est en ligne à l'adresse : [reseau-canope.fr/outils-egalite-filles-garcons](http://reseau-canope.fr/outils-egalite-filles-garcons)



### 5 rubriques pour tout comprendre

- **Les fondements et les enjeux** : les textes législatifs et réglementaires en matière de promotion de l'égalité et les références pour comprendre les causes des inégalités filles-garçons à l'école
- **Agir en classe** : l'ensemble des pistes pédagogiques couvrant toutes les disciplines mises à disposition des professeurs
- **Agir dans l'école en lien avec les parents et les partenaires** : tous les outils pour engager un dialogue de qualité avec les parents dans les instances des établissements scolaires
- **La malette pédagogique** : les pistes et les outils pédagogiques mis à disposition des professeurs pour le travail quotidien avec les élèves
- **Les essentiels** : pour permettre à chacun de comprendre en quelques minutes les enjeux et la démarche

### Des ressources pédagogiques validées

Un comité éditorial composé de l'inspection générale de l'Éducation nationale, de la direction générale de l'enseignement scolaire, d'un expert chargé de mission académique pour l'égalité et le réseau Canopé ont été chargés de valider l'ensemble des contenus du site. Ils seront chargés de valider les ressources supplémentaires ajoutées sur le site.



*Liberté • Égalité • Fraternité*  
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

MINISTÈRE  
DE L'ÉDUCATION  
NATIONALE, DE  
L'ENSEIGNEMENT  
SUPÉRIEUR ET DE  
LA RECHERCHE